

Déploiement de batteries de missiles israéliens près de l'Espagne

RABAT POURSUIT L'ESCALADE AVEC SES VOISINS

Page 24

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 7231 – MARDI 1er MARSI 2022
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Affaire du groupe Condor

DE DEUX À DIX ANS DE PRISON FERME REQUIS

Page 4

CRISE DU GAZ

L'ITALIE SOLLICITE L'AIDE DE L'ALGÉRIE



L'inquiétude gagne du terrain chez les dirigeants européens. Les menaces sur leurs approvisionnements en gaz naturel sont réelles, d'autant que presque la moitié de leurs besoins provient de la Russie, qui est actuellement en conflit direct avec l'Occident. L'Italie, premier client européen du gaz algérien, a dépêché hier son ministre des Affaires étrangères pour discuter justement de cette question avec les autorités algériennes. Luigi Di Maio est arrivé hier à Alger et il a été reçu en audience par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune.

Page 3

L'ENTREPRISE TURQUE SKN GRUP INSAAT SUR LA SELLETTE

Des logements AADL en piteux état

Page 2

TIZI OUZOU

Les stupéfiants commercialisés dans les écoles

Page 5

MODERNISATION DANS LE DOMAINE DES TRANSMISSIONS

L'ANP à la pointe de la technologie

Page 24

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 20 DA, FRANCE 1 EURO

L'ENTREPRISE TURQUE SKN GRUP INSAAT SUR LA SELLETTE

Des logements AADL en piteux état

Les bénéficiaires des logements AADL de la cité 3000 logements SKN, située à Sidi Abdallah, crient au scandale vu la qualité des travaux de maçonnerie réalisés par une main-d'œuvre non qualifiée, constituée, pour la plupart, de migrants, ressortissants africains. L'entreprise turque SKN Grup Insaat, malgré l'énorme retard accusé dans la réalisation du projet, a «bâclé» les logements et les a livrés dans un piteux état. C'est ce qu'ont déclaré des bénéficiaires au Jeune Indépendant.



Ces «immeubles, dont les malfaçons égalent la laideur», étaient censés être construits dans les règles de l'art, mais leurs bénéficiaires, après une attente de presque une décennie, se retrouvent avec des logements mal réalisés, mal finis, qui défigurent littéralement le paysage.

Ce constat alarmant pousse à s'interroger sur le rôle de la direction générale de l'Agence de l'amélioration et du développement du logement (AADL) et du ministère de l'Habitat. Comment peut-on réceptionner un projet très mal exécuté et ne correspondant nullement aux normes rudimentaires de la construction ? Pourquoi choisir des entreprises étrangères, notamment turques, qui ne se soucient aucunement de la qualité et du bien-être des futurs occupants des logements ?

L'AADL s'est libérée de la pression exercée par les souscripteurs en leur remettant les clés des «logements» et en les laissant livrés à eux-mêmes face à l'entreprise de construction pour obtenir d'elle de rattraper, au moins, quelques imperfections. Mais c'est peine perdue puisque les fournitures, comme les portes d'entrée qui sont de très mauvaise qualité et sont mal placées, ne sont en aucun cas remplacées.

Amine, l'un des bénéficiaires rencontrés dans les locaux de SKN à Sidi Abdallah pour exiger des réparations et le remplacement de plusieurs fournitures trouvées abîmées chez lui, a affirmé au Jeune Indépendant que son appartement est inhabitable et que la qualité des travaux laisse à désirer.

«Qui voudrait habiter dans ces logements bricolés. Pour les rendre habitables, il faudrait un budget conséquent. Or, la majorité des souscripteurs sont de la classe moyenne et peinent déjà à joindre les deux bouts», déplore Amine, signalant que dans tous les appartements du site, les murs sont penchés, la plomberie fuit, les portes sont de mauvaise qualité, la dalle de sol et la faïence sont pleines de défauts.

«Ma joie s'est vite dissipée à la découverte du logement. Je ne pouvais m'empêcher de calculer le coût des travaux», relève Amine.

De son côté, Hamid, habitant le même quartier, estime que la faute incombe à l'AADL, qui donne des projets à une entreprise connue par sa mauvaise qualité de travail et son retard de livraison, ajoutant que la partie algérienne n'a, à aucun moment, contrôlé la réalisation de cette cité.

«Le sol est mal fait, les peintures débordent, il n'y a pas d'isolation thermique, les murs sont penchés et les cages d'escaliers sont dans état catastrophique. Rien n'est fait normalement dans ces appartements», se lamente Saida, précisant notamment que dans beaucoup de ces immeubles neufs, des pénétrations d'eau sont signalées au niveau du toit et parfois l'eau s'infiltre jusqu'aux 6e et 5e étages.

Il convient de rappeler que le ministre de l'Habitat, Tarek Belaribi, avait dénoncé, lorsqu'il occupait le poste de directeur général de l'AADL, «une situation désastreuse» des appartements neufs, affirmant que les logements non conformes aux normes seraient refaits.

Or, depuis ces déclarations, et à ce jour, rien n'a été fait, et les logements AADL livrés aux citoyens sont de pire en pire. Les bénéficiaires se retrouvent ainsi dans l'obligation de refaire leurs appartements et débourser des sommes considérables pour rattraper les malfaçons des entreprises étrangères de construction.

Il convient de souligner que le groupe turc SKN Grup Insaat, en plus des projets de réalisation de logements, a aussi travaillé sur des chantiers universitaires, qui ont connu des retards considérables. C'est notamment le cas du projet du campus de Ouezra, dans la wilaya de Médéa.

Mohamed Mecelti

ALLOCATION CHÔMAGE

Le montant et les conditions parus dans le Journal officiel

TRÈS ATTENDUES par les demandeurs d'emploi, les modalités et les conditions d'obtention de l'allocation chômage viennent d'être fixées par la loi et de paraître dans le dernier Journal officiel.

De nouvelles précisions ont, en effet, été apportées par le dernier numéro du Journal officiel concernant l'allocation chômage et les conditions de son obtention. Pour bénéficier de l'allocation chômage, le chômeur demandeur d'emploi doit remplir les conditions ci-après : être de nationalité algérienne ; être résident en Algérie ; être âgé entre 19 et 40 ans ; être inscrit comme chômeur primo-demandeur d'emploi auprès des services de l'Agence nationale de l'emploi ; ne pas disposer d'un revenu quelle que soit sa nature ; justifier sa situation vis-à-vis du service national.

Il faut aussi ne pas être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur ou de formation professionnelle ; ne pas avoir bénéficié de dispositifs publics de soutien à la création et à l'extension d'activités, d'aide à l'insertion professionnelle et d'aide sociale ; et le conjoint ne doit disposer d'aucun revenu quelle que soit sa nature.

Bénéficient également de cette allocation les détenus ayant purgé leur peine et ne disposant pas de revenu, dans les conditions prévues par le présent décret. Le maintien du bénéfice de l'allocation chômage pour le bénéficiaire est soumis aux obligations ci-après : se présenter auprès des services de l'Agence nationale de l'emploi de son lieu de résidence pour la revalidation de son inscription ; répondre aux convocations des services de l'Agence nationale de l'emploi ; ne pas refuser deux offres d'emploi correspondant à ses qualifications et ne pas refuser une formation visant à améliorer son employabilité.

Les services de l'Agence nationale de l'emploi peuvent proposer au bénéficiaire une formation, notamment dans les métiers déficitaires, en vue d'améliorer son employabilité et de faciliter son insertion professionnelle. Le bénéficiaire orienté vers une formation continue de percevoir l'allocation chômage durant la période de formation. L'abandon, par le bénéficiaire, de la formation, entraîne la suppression de l'allocation chômage. Les modalités d'application du présent article sont fixées par arrêté conjoint du ministre du Travail et de l'Emploi ainsi que du ministre de la Formation et de l'enseignement professionnels. Le décret précise aussi que les crédits alloués au financement de l'allocation chômage sont inscrits à l'indicatif du budget de fonctionnement du ministère chargé de l'emploi.

Ces crédits sont gérés par l'Agence nationale de l'emploi. Une quote-part fixée à 1,5% des dépenses engagées au titre de l'allocation chômage est destinée à la couverture des frais de gestion supportés par l'Agence nationale de l'emploi, dont 0,5% est tributaire du résultat de performance du dispositif. Le montant de l'allocation chômage à percevoir par le bénéficiaire est fixé à 13 000 DA. Les charges relatives à la couverture sociale en matière d'assurance maladie sont à la charge de l'Etat. L'allocation chômage est versée mensuellement selon des modalités qui sont fixées par arrêté conjoint du ministre du Travail et de l'Emploi, du ministre des Finances, du ministre de l'Intérieur, du ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels. L'allocation chômage cesse d'être versée dans les cas suivants : placement du bénéficiaire ou de son conjoint dans un emploi ou dans le cadre des dispositifs publics de soutien à la création et à l'extension des activités ; à la demande du bénéficiaire ; refus du bénéficiaire de deux offres d'emploi correspondant à ses qualifications ; refus du bénéficiaire d'une formation visant à améliorer son employabilité ; le bénéfice de l'intéressé ou du conjoint d'un revenu quelle que soit sa nature ; décès du bénéficiaire. Sans préjudice des sanctions prévues par les dispositions du code pénal, toute fausse déclaration ou falsification de document, à l'effet de bénéficier de l'allocation chômage, entraîne la cessation du versement de l'allocation et le remboursement des sommes indûment perçues, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Lynda Louifi

CRISE DU GAZ

L'Italie sollicite l'aide de l'Algérie

L'inquiétude gagne du terrain chez les dirigeants européens. Les menaces sur leurs approvisionnements en gaz naturel sont réelles, d'autant que presque la moitié de leurs besoins provient de la Russie, qui est actuellement en conflit direct avec l'Occident.

L'Italie, premier client européen du gaz algérien, a dépêché hier son ministre des Affaires étrangères pour discuter justement de cette question avec les autorités algériennes. Luigi Di Maio est arrivé ce lundi matin à Alger et il a été reçu en audience par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune.

«L'audience s'est déroulée en présence du ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ramtane Lamamra, du directeur de cabinet à la Présidence de la République, Abdelaziz Khellaf, du ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab et du Président directeur général (PDG) de Sonatrach, Toufik Hakkar», lit-on dans un communiqué de la présidence.

D'emblée, Luigi Di Maio n'a pas caché les motifs de cette visite surprise. Il a expliqué depuis Rome dans un tweet :« Nous discuterons (avec nos homologues algériens) du renforcement de la coopération bilatérale, notamment pour répondre aux besoins européens de sécurité énergétique, à la lumière du conflit en Ukraine ».

Pour Luigi Di Maio, l'alternative algérienne en cas surtout d'un conflit russo-ukrainien qui va durer, est une option sûre qu'il faudra creuser encore davantage. Il est clair que le chef de la diplomatie italienne est venu en qualité non pas de représentant de son pays, mais également en envoyé de la part de ses alliés de l'Union européenne pour sonder les autorités algériennes sur cette éventualité d'augmenter ses capacités d'exportation de son gaz vers le Vieux continent.

Il faut savoir que l'Algérie fournit à l'Europe 11% de ses besoins en gaz et assure 35% des besoins de l'Italie, ce qui fait d'elle le deuxième fournisseur de ce pays après la Russie. En 2021, les livraisons de gaz



algérien pour l'Italie ont augmenté de 109%. Selon certains experts, l'Algérie pourrait fournir à l'Europe et lui assurer jusqu'à 25% de ses besoins. Durant les dix dernières années, l'Algérie a perdu de grandes parts du marché européen, en raison de l'émergence de nouveaux pays producteurs et les choix financiers faits par les membres de l'UE pour le Qatar par exemple.

Dans un message à l'occasion de l'anniversaire des nationalisations des hydrocarbures, le président Tebboune a fait part de la disponibilité de l'Algérie à contribuer à la sécurité énergétique de ses partenaires. Une phrase qui a suscité de l'espoir chez les Européens, qui craignaient une rupture fatale de leurs approvisionnements en gaz et une catastrophe inimaginable de leurs économies. Cette garantie a été encore une fois renouvelée avant-hier par le PDG de Sonatrach, Tewfik Hakkar, qui a fait savoir qu'il y a une capacité non exploitée sur le gazoduc Transméditerranéen, « qui pourrait être utilisée pour augmenter les approvisionnements du marché européen ».

Autrement dit, il faut s'attendre à une rentabilisation maximum de ce gazoduc. Seule difficulté, contrairement à l'Espagne qui possède au nord de la péninsule ibérique deux gazoducs sous-utilisés, qui pourraient être remis en marche, l'Italie n'a pas encore des capacités de fournir ce gaz algérien à d'autres pays limitrophes, comme l'Allemagne, la Slovénie ou l'Autriche. Des méthaniers pourraient faire l'affaire, bien que cela coûte encore très cher aux clients acheteurs, alors que la flambée des prix du gaz n'est pas prête de s'estomper.

Mohamed Kouini

Madrid disposée à fournir du gaz algérien pour la France

LA HANTISE d'une rupture des approvisionnements en gaz naturel chez les européens n'a pas cessé depuis le début de la crise en Ukraine. Avec le déclenchement de la guerre et surtout l'éventualité d'une longue durée des hostilités, la peur s'est installée et les dirigeants européens cherchent de nouvelles alternatives, même provisoires. De plus, avec la mise en place des sanctions et autres restrictions contre la Russie, la disponibilité du gaz naturel va devenir l'une des préoccupations majeures des pays de l'Union européenne.

C'est pourquoi les regards se sont tournés vers l'Algérie, pays limitrophe et qui a toutes les potentialités pour « sauver » relativement et assurer une bonne partie des besoins énergétiques de quelques pays. Depuis quelques jours, les Américains avaient sollicité plusieurs compagnies pétrolières exerçant en Algérie. Le but est de savoir si ces compagnies avaient les potentialités à augmenter la production dans les zones ou bassins d'exploitation qu'elles gèrent. Selon certaines sources, la compagnie nationale des hydrocarbures Sonatrach a été « interrogée » sur cette question par plusieurs de ses partenaires européens. Pourtant, Sonatrach n'a pas cessé de rassurer sur sa disponibilité et sa capacité à garantir un approvisionnement stable. Or, les regards se sont tournés également vers l'Espagne, qui est alimentée par l'Algérie, à travers le gazoduc Medgaz et qui possède deux gazoducs sous-utilisés dans les régions du nord ibérique. Il suffit juste de quelques travaux de maintenance et un réglage technique pour rentabiliser ces deux pipelines. Madrid vient de dire oui à la France, par la voix de son ministre de la Transition écologique Teresa Ribera.

Jeudi dernier, la ministre espagnole a revendiqué la capacité de l'Espagne à être la porte d'entrée du gaz vers l'Europe. Mais, c'est une solution limitée, car l'Espagne ne peut acheminer ce gaz vers tous les pays européens. Impossible de toucher l'Allemagne par exemple.

Pour la ministre espagnole, Madrid ne peut « sauver » que la France, pour au moins deux mois, avec les quantités du gaz algérien qu'elle achète.

De tous les pays d'Europe, seule l'Espagne (et l'Italie) a un approvisionnement garanti, elle peut donc contribuer à l'Europe dans des situations extrêmes, comme la guerre en Ukraine et les sanctions qui seront envisagées contre la Russie et ses relations commerciales.

Les experts espagnols évoquent ainsi les deux petits gazoducs qui vont respectivement du Pays basque et de la Navarre au sud de la France. Ceux-ci ont une capacité cumulée de 7 Gm3 par an, soit 7 000 millions de mètres cubes, mais seulement 1 Gm3 est acheminé, donc du jour au lendemain, si nécessaire, du gaz pourrait être acheminé et couvrir la demande française jusqu'à deux mois.

En outre, des sociétés de négoce, telles que Naturgy et Iberdrola, ont affrété davantage de méthaniers pour remplir les usines de stockage de gaz naturel liquéfié (GNL).

Enagás, le gestionnaire du système gazier espagnol, a assuré ce jeudi que le pays n'aura pas de problèmes de gaz, en annonçant des mesures importantes.

Grâce à ces mesures, «le système gazier espagnol a actuellement des niveaux de capacité de gaz naturel sous contrat plus élevés que lors des hivers précédents à la même date, et il est dans une meilleure situation que celle des autres pays voisins», a assuré Enagás.

Mohamed Kouini

FLAMBÉE DES PRIX DE L'OR NOIR

Que décidera l'OPEP+ ?

ALORS que la crise russo-ukrainienne a fait flamber les prix du pétrole, qui ont atteint leur plus haut niveau depuis 2014, le rôle de l'OPEP+, qui jusque-là a adopté une politique prudente de régulariser le marché mondial, est plus que jamais d'actualité. Peut-on attendre une action des membres de l'OPEP et de ses alliés à même de stopper cette hausse inédite des prix de l'or noir ?

C'est dans un contexte exceptionnel, caractérisé par une envolée des prix du pétrole, que l'OPEP+ se réunira demain. Dopé par la guerre en Ukraine, le prix du Brent de la mer du Nord pour livraison en avril s'envolait hier de 4,92% à 102,75 dollars. A New York, le baril de West Texas Intermediate (WTI) pour livraison en avril grimpait de 5,11% à 96,27 dollars. Ce sont les inquiétudes croissantes concernant les perturbations de l'approvisionnement en énergie de la Russie qui poussent les prix du pétrole et du gaz à la hausse, selon l'expert Carsten Fritsch, de Commerzbank, sachant que la Russie est le deuxième plus grand exportateur de pétrole brut au monde.

Soumis à des sanctions «sévères» par les pays de l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique, la Russie pourrait, selon nombre de spécialistes, riposter à ces mesures en réduisant, voire en suspendant complètement, ses livraisons d'énergie à l'Europe. Une situation qui ne sera pas sans conséquences sur les économies de ces pays mais aussi sur le reste du monde. Les prix du pétrole risquent surtout de connaître une nouvelle flambée. C'est dans cette conjoncture, marquée par une hausse des prix, qu'une action des membres de l'OPEP+, dont la Russie, est attendue, notamment par les grands consommateurs du pétrole, pour réguler la production et les prix du pétrole.

Peu d'espoir est cependant attendu de l'action du cartel qui ne saura pas, estime-t-on, dissiper la fébrilité des marchés, alors que la régulation du marché est l'une des missions de l'OPEP+. «En période de volatilité extrême des prix du pétrole, c'est à l'OPEP+ qu'il revient de rétablir le calme», a affirmé Stephen Brennock, analyste chez PVM Energy. Les pays membres de l'OPEP+ renonceront-ils à son rythme prudent de l'augmentation de la production, adoptée pour juguler les effets de la pandémie du coronavirus ? Les quotas de production des pays seront-ils maintenus ou faut-il s'attendre à une ouverture des robinets ? Des experts écartent cette possibilité. «Pour l'instant, il ne semble pas y avoir de volonté d'assouplir les conditions du marché, les producteurs capitalisant sur des prix élevés qu'ils ne jugent pas trop dommageables pour l'économie après des années de prix très bas», a souligné Craig Erlam, d'Oanda.

Pour rappel, lors de leur dernière réunion périodique, au mois de janvier passé, les treize membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et leurs alliés avaient convenu d'ajuster leur niveau total de production de 400 000 barils par jour pour le mois de février. La question est aussi de savoir si ces pays ont les capacités d'augmenter leur production, sachant que certains pays ont produit des quantités moins importantes que prévu, à l'instar du Congo et de la Guinée équatoriale. Selon Carsten Fritsch, l'écart entre la production convenue et la production réelle de l'OPEP+ risque de se creuser encore, à moins que l'Arabie saoudite et d'autres pays, aux capacités de réserve non utilisées, ne viennent à la rescousse.

Lilia Aït Akli

SALON INTERNATIONAL DU PRODUIT NATIONAL

Facilitations aux entreprises productives et exportatrices

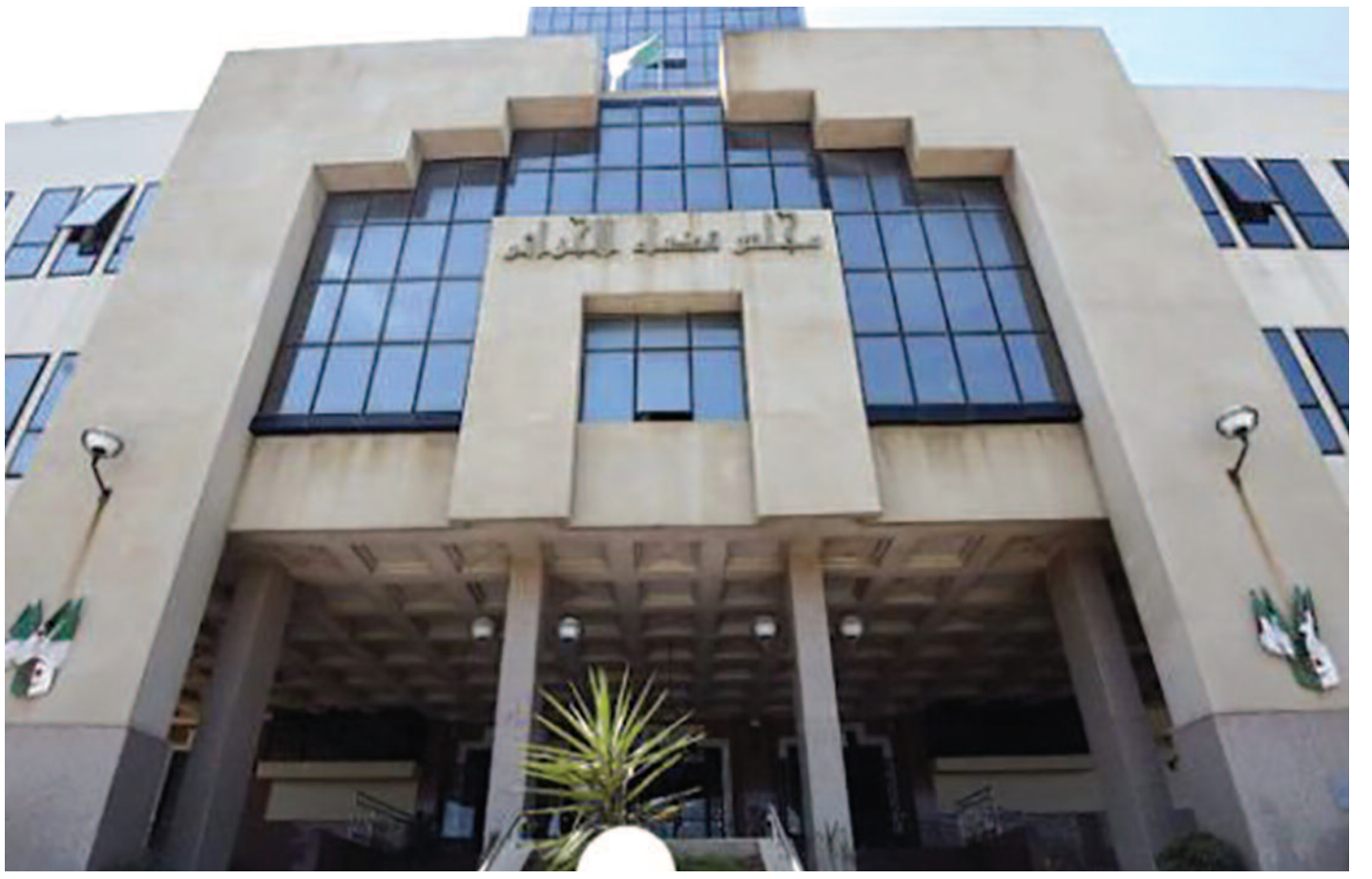
LES ENTREPRISES productives et les exportateurs hors hydrocarbures bénéficient de facilitations et de l'accompagnement de l'Etat afin de promouvoir le produit national et mettre un terme aux importations qui saignent la trésorerie. C'est ce qu'a affirmé, hier, le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Kamel Rezig. M. Rezig a mis en exergue, en marge de l'ouverture du 2e Salon international du produit national «Production-Exportation» (SIPEX), l'importance qu'accorde l'Etat aux entreprises productives et à la promotion des opportunités d'exportation dans le cadre de l'impulsion de la dynamique économique nationale, expliquant que cette démarche intervient «en application de la nouvelle vision économique en matière de promotion des activités économiques productives, génératrices de richesses pour l'économie nationale». Le premier responsable du secteur a souligné que son département attache un intérêt particulier à l'appui logistique, notamment en termes de transport terrestre de marchandises, de sorte à accompagner la dynamique d'exportation du produit national via les postes frontaliers terrestres, au titre des échanges commerciaux avec les pays du voisinage. Il convient de noter que soixante-douze exposants prennent part au deuxième SIPEX, représentant des entreprises nationales publiques et privées, leaders dans leur domaine et présentant des produits de qualité convoités sur les marchés internationaux, notamment africain, et donc éligibles à l'exportation, a indiqué à la presse le directeur général de la société de services «El-Fahd-Expo», Fayçal Houamdi.
Activant notamment dans le domaine industriel productif, ces entreprises participent à cet événement pour exposer et valoriser le produit national, et ce dans la perspective d'explorer des pistes de partenariat avec les opérateurs étrangers et conquérir la sphère de l'exportation, a-t-il précisé. Sont également présentes à cette manifestation économique des institutions d'appui, telles que les assurances et réassurances, ainsi que les banques, dont les représentants vulgariseront les mécanismes d'accompagnement et les facilitations en vigueur pour soutenir l'investissement industriel productif, a poursuivi M. Houamdi. Des hommes d'affaires et représentants diplomatiques de plusieurs pays, notamment africains (Libye, Tunisie, Mauritanie, Sénégal, Zimbabwe et Mali), et le Bangladesh sont aussi présents au Salon, dans le but de conclure des accords de coopération avec les opérateurs algériens concernant le placement du produit algérien sur le marché extérieur, notamment africain.
Selon les organisateurs, ce Salon est l'occasion de valoriser le potentiel des entreprises algériennes et d'ancrer la culture de l'exportation chez le producteur local, dans les industries de transformation, cosmétiques et autres, en plus de mettre en avant les besoins et préoccupations des opérateurs activant dans le domaine de l'export, et de favoriser l'échange d'expériences dans les segments de la production et de l'exportation. Le 2e Salon international du produit national «Production-Exportation» est organisé du 28 février au 3 mars au complexe touristique Gazelle d'or par la Chambre de commerce et d'Industrie «CCI-Souf», en coordination avec la société El-Fahd-Expo.

Mohamed Mecelti

AFFAIRE DU GROUPE CONDOR

DE DEUX À DIX ANS DE PRISON FERME REQUIS

Le procureur général près la sixième chambre pénale, spécialisée dans le traitement des affaires liées à la malversation, au niveau de la cour d'Alger a requis lundi, sans plaider, les mêmes peines demandées par le procureur de la République du pôle financier et économique du tribunal de Sidi M'hamed.



Le procureur de la République près le pôle pénal, spécialisé dans le traitement des affaires liées aux infractions financières et économiques du tribunal de Sidi M'hamed, avait requis, pour rappel, des peines allant de 4 à 10 ans de prison contre les frères Benhamadi, dirigeants du Groupe Condor, implanté dans la wilaya de Bordj Bou Arréridj, et 50 autres cadres et fonctionnaires ayant occupé des postes clés au niveau des différentes filiales du Groupe Condor, et ce pour plusieurs délits, dont les plus importants sont la dilapidation des deniers publics, la conclusion d'accords non conformes à la réglementation des marchés publics et exploitation de l'influence des fonctionnaires en vue de profiter d'indus avantages et de corruption.
Le procureur avait requis 10 ans de prison ferme assortis d'une amende de 8 millions de dinars contre le patron du Groupe Travocovia SPA, Omar Benhamadi. Le même procureur avait réclamé 8 ans de prison ferme et 8 millions de dinars d'amende contre Abderrahamane Benhamadi, patron de l'entreprise Altrapco.
Une peine de 7 ans de prison ferme avait été requise par le représentant du ministère public contre Ismaïl Benhamadi, assortis d'une amende de 8 millions de dinars.
Le procureur avait, par ailleurs, demandé une peine de 6 ans de prison ferme à l'encontre des frères Fayçal, Hussein et Abdelhamid Benhamadi, assortis de 8 millions de dinars d'amende.
Le procureur avait, en outre, requis 5 ans de prison ferme assortis d'un million de dinars d'amende contre l'ancien ministre de la Jeunesse et des Sports, Mohamed Hattab, poursuivi dans le cadre du complexe Condor, en sa qualité d'ancien secrétaire général de la wilaya d'Alger.
Le procureur a sollicité l'application de la loi en faveur du directeur financier adjoint à la direction de campagne pour l'élection présidentielle annulée de 2019 du défunt candidat Abdelaziz Bouteflika, en l'occurrence Mohamed Ourouran,
S'agissant enfin des entreprises, le représentant du parquet a requis une amende de 40 millions de dinars pour GB Pharma et Condor, et de 20 millions de dinars pour le reste des sociétés.
Appelé à la barre pour donner sa version des faits, le gérant du Groupe Condor, Abderrahmane Benhamadi, a maintenu les mêmes dépositions faites devant le président de la première instance judiciaire.
Le premier responsable du géant électronique à l'échelle nationale a, d'emblée, affirmé à la présidente en charge de l'affaire que «les investigateurs de la Gendarmerie nationale se sont trompés de nom. Au lieu de mentionner Abderrahmane Bendaoud dans les procès-verbaux qu'ils ont adressés au juge d'instruction, ils ont donné mon nom».
Le mis en cause a indiqué à la présidente : «Je nie toutes les accusations relatives au blanchiment d'argent, transfert illégal de capitaux de et vers l'étranger, incitation d'agents publics et financement occulte de la campagne électorale du défunt président de la République, Abdelaziz Bouteflika, retenues à mon encontre, que ce soit au niveau de l'enquête préliminaire ou au cours de l'instruction judiciaire».
Interrogé à propos de son statut au sein de la société Gepipharma, le concerné a déclaré : «Je ne suis qu'un simple actionnaire. Certes, c'est moi qui ai formulé la demande relative à la création d'une usine de fabrication de médicaments dans la localité de Sidi Abdellah, mais c'est Abderrahmane Bendaoud, alors chargé du suivi, qui s'est occupé de toutes les procédures.»
Il a ajouté : «L'entreprise en question a été créée par mon défunt frère Moussa, juste après avoir quitté son poste de ministre en 2012».
La présidente l'a alors interrompu : «Votre frère a créé l'entreprise sans toutefois changer le cahier des charges. C'est une violation des procédures administratives. Est-ce que vous avez procédé à l'importation de médicaments dont la valeur est estimée à 300 milliards de centimes, selon l'expertise établie par les services de la police judiciaire de la Gendarmerie nationale ?»
L'accusé a répondu par la négation : «Je n'ai pas importé de médicaments. C'est toujours Abderrahmane Bendaoud qui se chargeait de cette opération. Ce dernier est connu dans le domaine pharmaceutique. Je ne vous mens pas, Madame la présidente, je vous dis la vérité. Abderrahmane Bendaoud est un gestionnaire et non pas un actionnaire.»
Benhamadi a par contre reconnu avoir signé la demande relative à la parcelle de terrain dont a bénéficié le groupe au niveau de la nouvelle-ville Sidi Abdellah, mais a nié avoir paraphé le contrat.
La présidente lui a alors coupé la parole : «Le Groupe Condor a bénéficié de 93% de crédit octroyé par l'Etat pour la réalisation alors qu'après enquête, il s'est avéré que le projet n'a pas atteint 50%. Cela dit, le projet n'a pas été réalisé.»
Benhamdi a fait savoir à la présidente que «Abderrahmane Bendaoud s'est également chargé de l'investissement au sein du groupe».
Le mis en cause a, par ailleurs, déclaré : «Mon défunt frère ne m'a jamais informé quant à ses déclarations faites au conseiller rapporteur de la Cour suprême. De plus, je ne suis pas concerné dans la première affaire, dans laquelle sont cités les deux ex-Premiers ministres Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal.»

Redouane Hannachi

Page 05_Mise en page 1 28/02/2022 18:08 Page 1

ORAN

Un mur controversé pour «fermer les plages aux harraga»

Des murs en béton sont en train d'être érigés sur plusieurs kilomètres du littoral oranais pour contraindre l'accès aux plages de la corniche. Non, ce n'est pas une blague de mauvais goût. Ce serait vraisemblablement la dernière «parade» envisagée par les autorités locales pour «lutter contre l'immigration clandestine», croit-on savoir auprès des associations de protection de l'environnement à Oran.



C'est du moins ce qu'ont confiés au Jeune Indépendant les habitants de St Roch qui n'arrivent toujours pas à assimiler que dorénavant, en ouvrant les fenêtres de leurs maisons, ce ne sera pas la grande bleue qu'ils devront contempler, mais un mur terne et froid en béton armé. Tous les Oranais sont consternés par le caractère, estiment-ils, «absurde et surréaliste» d'une telle solution. Certains y voient une tentative de détournement du foncier.

Une entreprise «privée» aurait été chargée de poser ces murs en béton préfabriqués de plusieurs tonnes.

Selon les rares informations qui ont fuité, le projet concerne l'ensemble des plages de la côte ouest, de ST Roch jusqu'aux Andalouses. Un silence suspect entoure en revanche l'identité du maître de l'ouvrage.

Ni l'APC de Aïn El Turck, ni les services de la wilaya d'Oran n'ont daigné communiquer sur ces travaux ni même réagir à l'indignation de la population. Même les représentants de la société civile, à l'image du «collectif éco-citoyen» composée d'une vingtaine d'associations locales semblent être dans le flou total.

Face à cette «omerta», le collectif en question prévoit de saisir par écrit le Président de la République. Les images des travaux controversés qui ont circulé sur les réseaux sociaux ont provoqué un véritable tollé. Baptisé «mur de la honte», le projet est qualifié de tous les maux. Des citoyens ont appelé à saisir la justice en se constituant comme partie civile.

«C'est un crime qui ne doit pas rester impuni. C'est un crime contre l'environnement, contre l'esthétique et contre le bon sens même,» peut-on lire comme commentaires en réaction au projet.

Une militante associative, connue à Oran pour avoir occupé dans le passé le poste de député à l'APN, a regretté dans un enregistrement vidéo diffusé sur les réseaux sociaux qu'un tel projet «n'ait pas été soumis à consultation auprès des habitants potentiellement impactés ni auprès des représentants de la société civile.» Une méprise, a-t-elle souligné, qui ne saurait s'accommoder avec les principes de «la démocratie participative» prônée par les pouvoirs publics.

D'Oran, Brahim Mazi

TIZI OUZOU

Consommation et commercialisation de stupéfiants dans les écoles

EN DÉPIT d'une guerre permanente menée par les services de sécurité contre les dealers et leurs pratiques malsaines, ceux-ci ne semblent pas être freinés dans leur action de commercialisation de stupéfiants et autres produits psychédéliques.

Ces produits hallucinogènes sont même présents dans les écoles et les espaces publics.

Selon certaines sources, l'espace de l'école primaire du village Redjaouna-Tech, commune de Tizi Ouzou, est devenu le lieu de prédilection de dealers. En effet, après la sortie des élèves à 17 h, la cour de l'école devient le lieu de consommation et de commercialisation de stupéfiants et autres produits psychédéliques.

Il va sans dire que cette situation des plus délétères indispose au plus haut point les enseignants et leurs familles qui habitent au sein de cette école, car il n'est pas rare qu'ils entendent des propos obscènes de la part de ces dealers et de leurs clients. A la question de savoir comment a-t-on pu arriver à cette situation des plus décourageantes et des plus alarmantes, les sources du Jeune Indépendant indiquent que cette école est dépourvue de gardiennage la nuit.

Il convient de relever que les jardins du Premier Novembre 1957 et du 17 Octobre 1961, sis au niveau de l'avenue Abane-Ramdane, dans le centre-ville de Tizi Ouzou, sont devenus infréquentables tant ces pratiques prohibées sont devenues légion. La situation est si alarmante qu'une personnalité politique de Tizi Ouzou a décidé d'attirer l'attention du wali, et ce à travers une correspondance.

Dans cette correspondance, son auteur a même suggéré au premier commis de l'Etat de la wilaya de Tizi Ouzou de transformer le jardin du Premier Novembre 1954 en parking à plusieurs étages. Ainsi, cet espace serait utilisé à meilleur escient. «Etant donné que ce jardin n'est pas un lieu de détente pour les citoyens mais bel et bien celui des dealers, autant alors le transformer en parking», a souligné cette personnalité politique au Jeune Indépendant.

S'agissant des écoles, il a estimé que la solution idoine reste le gardiennage, et ce de jour comme de nuit. Enfin, il convient de noter que dans la wilaya de Tizi Ouzou, le sujet ayant trait à la consommation et à la commercialisation de stupéfiants relève, contrairement à autrefois, de la banalité. Cette banalité du sujet prouve on ne peut plus clairement que les citoyens sont habitués depuis longtemps à la circulation des stupéfiants et autres produits psychédéliques.

De notre bureau, Saïd Tissegouine



LUTTE CONTRE LES EMBOUTEILLAGES À MÉDÉA

Un nouveau plan de circulation

LONGUEMENT attendu, le plan de circulation de la ville de Médéa est en phase de révision après la présentation de la 1è mouture du projet par la direction des transports qui a été suivie de débats en présence des représentants des secteurs concernés et des élus.

En effet, la mise en oeuvre du plan de circulation du chef-lieu de wilaya est le moyen de mettre fin aux embouteillages quotidiens et au calvaire enduré par les les automobilistes.

En effet, la ville de Médéa dont le parc automobile n'a cessé d'augmenter est devenue une agglomération congestionnée qui compte de nombreux points d'encombrement, notamment au niveau de ses principaux carrefours et des voies de dégagement secondaires.

C'est au niveau des carrefours jouxtant le siège de la wilaya, le quartier Takbou sur la ligne desservant le site de l'université et la route d'Alger où les pics des embouteillages sont quasi-quotidiens que les grands bouchons sont enregistrés.

Le projet de plan de circulation de la ville de Médéa a été de nouveau remis sur les tapis, dimanche, au cours d'une réunion tenue au siège de la wilaya, sous la présidence du wali, Djahid Mous, des représentants des secteurs concernés, des services de sécurité et des élus.

C'est ainsi que dans son exposé, le bureau d'études a fait des propositions devant aboutir à des solutions au problème d'embouteillage au chef-lieu de wilaya qui compte la plus importante densité de population et où sont concentrés les sièges des administrations de l'exécutif, les plus grandes structures de santé....

Ainsi, le temps de rallier le pôle urbain partir du centre-ville sur mois de 5 km, l'automobiliste et l'usager des transports en commun mettra une demi-heure en moyenne, eu égard aux embouteillages qui se forment au niveau des grands carrefours et le long des principaux boulevards.

Il est donc attendu des solutions efficaces au problème des embouteillages et de congestion des voies urbaines pour arriver à une fluidité de la circulation aux effets bénéfiques sur les déplacements et l'activité économique de la ville en matière de livraison et d'approvisionnement des marchés et en matière de gain de temps, de consommation de carburant.

Pour offrir les solutions à même de réduire le phénomène des embouteillages, il a été suggéré que soient mis en place une commission technique chargée de faire un recensement exhaustif des points noirs afin d'aboutir des propositions concrètes et l'adoption du plan de circulation avant le mois sacré, a demandé le wali.

De Médéa, Nabil B.

HORAIRES DES PRIÈRES

	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	05:32	12:41	15:54	18:23	19:47
CONSTANTINE	05:36	12:46	15:59	18:28	19:51
ALGER	05:50	13:00	16:13	18:42	20:05
OUARGLA	05:43	12:51	16:08	18:36	19:55
CHLEF	05:57	13:07	16:20	18:49	20:12
MOSTAGANEM	06:02	13:12	16:25	18:54	20:17
ORAN	06:05	13:15	16:29	18:58	20:20

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 7231 — MARDI 1er MARS 2022
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	15°	7°
Oran	16°	3°
Constantine	9°	1°
Ouargla	13	7°

CHANEGRIHA MET EN AVANT LA MODERNISATION DANS LE DOMAINE DES TRANSMISSIONS

L'ANP à la pointe de la technologie

Le Général de Corps d'Armée, Saïd Chanegriha, chef d'Etat-Major de l'Armée nationale populaire (ANP), a mis en exergue, hier, l'importance de la modernisation des Forces armées, notamment dans le domaine des Transmissions, des Systèmes d'Information et de la Guerre électronique, a indiqué un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).



Le Général de Corps d'Armée qui a effectué une visite de travail et d'inspection à l'Etablissement central de rénovation du matériel des transmissions à El-Harrach (1ère Région militaire), a prononcé une allocution d'orientation à l'adresse des cadres et personnels de cet Etablissement, diffusée via visioconférence à l'ensemble des Régions militaires, à travers laquelle il a mis en exergue «l'importance que porte le Haut commandement à la promotion et la modernisation des Forces armées, notamment dans le domaine des Transmissions, des Systèmes d'Information et de la Guerre Electronique», soulignant qu'il s'agit d'un domaine «placé au centre d'intérêt du Haut Commandement, en vue d'atteindre les objectifs tracés».

«A cette occasion, je tiens à souligner que l'optimisation des capacités de combat de l'ANP constitue un centre d'intérêt permanent pour le Haut Commandement qui œuvre, sans relâche, conformément aux orientations de Monsieur le président de la République, chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, à moderniser l'ensemble des composantes de nos Forces armées et à promouvoir leur professionnalisme, notamment dans ce domaine sensible, à savoir celui des Transmissions, des Systèmes d'Information et de la Guerre électronique, comme il veille à la maitrise des technologies modernes et ambitionne de parachever l'édification d'une base industrielle solide, en termes de prise en charge de tous types de moyens de communication en les hissant aux niveaux escomptés», a souligné Général de Corps d'Armée dans son allocution. «Partant de ce souci permanent, l'Arme des Transmissions a bénéficié de tout l'intérêt requis, qui correspond au rôle pivot attendu d'elle. Ainsi, des moyens humains, matériels et infrastructurels d'importance lui ont été consacrés, en vue d'atteindre les objectifs tracés», a-t-il ajouté. En amont, le Général de Corps d'Armée avait suivi un exposé présenté par le Commandant de cet Etablissement, portant sur ses missions sensibles et vitales, avant de procéder à l'inspection des différentes chaines de montage, à l'instar de la chaine de montage des moyens radio, la chaine de montage des stations de fibre optique, les systèmes intercom, la chaine de montage des moyens de faisceaux hertziens et des autocommutateurs de campagne, la chaine de montage des moyens informatiques, la ligne d'intégration mécanique, ainsi que le noyau Recherche-Développement. «In situ, le Général de corps d'Armée a suivi avec intérêt les explications exhaustives données par les cadres et responsables des ateliers sur les étapes de montage des différents types de matériels de transmissions», note le communiqué du MDN.

Le Général de Corps d'Armée a également saisi cette occasion pour «exhorter les responsables, les cadres et les employés de cet établissement à redoubler d'efforts pour promouvoir l'Arme des Transmissions au niveau requis et à veiller au suivi permanent des performances et de l'efficacité des moyens de communication produit par cet établissement, au niveau des unités opérationnelles, afin d'apporter les améliorations nécessaires, adaptées aux défis qui exigent l'emploi optimal de ces matériels au sein du Corps de Bataille».

Il convient d'indiquer que cet Etablissement prend en charge le montage des différents appareils de transmissions de nouvelle génération et de technologies de haute précision, et répond à tous les besoins de l'Armée nationale populaire en termes des ces équipements sensibles, à l'effet de moderniser l'Arme des Transmissions des Forces Armées et d'être au diapason des évolutions rapides, induites par les besoins sans cesse croissants en matière de haut et de très haut débits.

S. Ould Brahim

DÉPLOIEMENT DE BATTERIES DE MISSILES ISRAÉLIENS PRÈS DE L'ESPAGNE

Rabat poursuit l'escalade avec ses voisins

RABAT s'accroche de plus en plus à sa politique de l'escalade dans la région nord-africaine. Le Makhzen prouve chaque jour sa volonté de mettre en pratique sa stratégie suicidaire de la tension et d'entretenir le plus haut degré d'hostilité et de bellicisme envers ses voisins. Quelques jours après avoir créé une zone militaire aux frontières avec l'Algérie, dénommée «zone Est», qui est la deuxième du genre après celle qui couvre les territoires occupés du Sahara occidental, le palais royal envisage maintenant de déployer des batteries de missiles de type «Barak MX» dans des régions du nord, non loin des provinces espagnoles de Ceuta et Mellila. Ces batteries de missiles ont été acquises récemment auprès de l'entité sioniste, avec qui un accord de défense a été signé l'an passé, et dont on ne connait pas encore les contenus secrets.

Le choix de l'installation de ces missiles est très révélateur, puisque les bases sont situées dans le détroit de Gibraltar, dans les régions de Tanger et de Nador. Les observateurs militaires estiment que ce déploiement est un signe qui ne trompe pas sur les véritables intentions du Makhzen.

Non seulement cela va créer une menace directe aux provinces espagnoles et les bases militaires espagnoles au sud de la Méditerranée, mais aussi sur la circulation maritime et aérienne dans une zone qui connait l'un des flux les plus denses dans le monde.

Les milieux politiques espagnols sont outrés par cette nouvelle provocation, après celle de l'affaire dite des immigrés clandestins, celle de la zone de pêche dans les eaux territoriales des îles Canaries et les nombreuses attaques médiatiques marocaines contre Madrid. Selon des médias ibériques, comme «El Confidencial» ou «Espagnol», il s'agit du début d'une militarisation rampante de toute la région, ce qui constitue une menace réelle sur la sécurité et la stabilité. Pire, ces médias, relayés par des parlementaires et des chefs de partis politiques espagnols, pensent que ce comportement marocain traduit une influence directe de son alliance avec Israël, et va constituer une poudrière et une course à l'armement aux conséquences incalculables.

Le gouvernement espagnol a été ainsi saisi pour hausser le ton et donner une ferme mise en garde à Rabat. Lors d'un débat parlementaire, et en réponse à une question orale d'un député, le ministre des Affaires étrangères, Jose Manuel Albares, représentant le gouvernement, a indiqué que les autorités de son pays veillent à la sécurité de toutes les provinces du pays et qu'elles sauront répondre, avec fermeté, quand leur intégrité est menacée. Les médias locaux ont relevé que «réagir avec fermeté», est à retenir dans le discours diplomatique du pays dans ses rapports avec le régime marocain.

Ce qui constitue sans doute un précédent dans le langage diplomatique de Madrid, qui depuis toujours veut ménager son voisin à tout prix, pour différentes raisons. D'ailleurs, les autorités espagnoles ont décidé de renforcer leur présence militaire dans ces régions méridionales, avec un déploiement des troupes et d'équipements militaires dans le rocher Velez de la Gomera (rocher Badis pour les marocains) ou encore le rocher de Hoceïma ou l'archipel des Zaffaines. Ces activités militaires n'augurent rien de bon et ne font qu'assombrir encore davantage les relations entre le Makhzen et ses voisins. Pour rappel, Rabat avait crée une zone militaire qui s'étend le long de la frontière avec l'Algérie, sur plus de 1.500 kilomètres.

Un plan militaire logistique lourd a été conçu, grâce aux conseillers sionistes. Il est donc prévu la création de nouvelles bases militaires, des fortifications, l'installation de systèmes de défense anti-aérienne, de drones et de radars. C'est le général Mohamed Al Mikdad, qui a longtemps servi dans la guerre au Sahara occidental, qui a été nommé par le roi M6 pour diriger cette zone.

Cependant, en dépit de toute cette escalade, l'Algérie a toujours assuré qu'elle ne cherchait pas un affrontement armé avec le Maroc.

«Rassurez-vous : l'Algérie ne fera la guerre qu'en légitime défense. L'Algérie a trop connu les affres de la guerre coloniale pour souhaiter s'engager dans une confrontation armée avec un pays voisin», a indiqué le ministre algérien des Affaires étrangères Ramtane Lamamra dans un entretien à RFI, début février.

Mohamed Kouini